

Affaires et scandales
Formes, fonctions et effets de l'indignation publique à l'âge contemporain
(XIXe et XXe siècles)

Organisation et consignes

Ce séminaire comportera deux volets. Au premier semestre, nous tenterons d'aborder, grâce à une série de lectures communes, les problèmes théoriques et méthodologiques que posent le scandale et l'affaire comme objets d'étude : nous puiserons ici aussi bien dans l'anthropologie que dans les sciences politiques, la sociologie, l'économie et l'histoire. Au second semestre, nous sélectionnerons, en Suisse et à l'étranger, une douzaine d'affaires et de scandales, célèbres ou méconnus, qui feront l'objet des présentations de séminaires proprement dites.

Travail demandé pour obtenir la validation :

- Une présentation orale (ou écrite) d'un des textes des lectures communes proposées.
- Une présentation d'un sujet de séminaire, qui comportera :
 - un pré-dossier de séminaire, avec courte présentation orale (semestre 1)
 - un dossier de séminaire (semestre 2)
 - un travail écrit (semestre 2)
 - une présentation orale (semestre 2)

Présentation orale (ou écrite) d'un des textes du dossier de lecture (Semestre 1) :

Cette présentation ne donne pas lieu à un entretien préalable. Le temps de parole est d'environ 20 minutes. Les orateurs/trices proposeront un court résumé oral du texte proposé et dégageront les éléments principaux de ce texte. Ils/elles proposeront aussi une critique des apports et des limites du texte en question. Si le nombre d'étudiants/tes inscrits/tes au séminaire est trop important pour permettre à l'ensemble des participants/tes de faire une présentation orale, une partie d'entre eux/elles remettront un équivalent écrit (2'700 signes) consistant en une synthèse critique de l'un des textes présentés oralement. Cette synthèse sera remise une semaine après la présentation orale du texte en question, et tiendra compte des éléments discutés en séance. Il est obligatoire de présenter un des textes du dossier de lecture pour pouvoir choisir et présenter un sujet de séminaire.

Pré-dossier de séminaire avec courte présentation orale (Semestre 1) :

Ce pré-dossier porte sur le sujet de séminaire qui sera présenté au semestre 2 par les étudiants/tes. Il comporte : a) une ébauche de problématique d'une page (3'000 signes) et b) une bibliographie provisoire. Il ne fait pas l'objet d'un entretien préalable avec les enseignants responsables. Les étudiants/tes remettent ce pré-dossier aux enseignants responsables durant la séance du 29 novembre et le présentent en séminaire durant les séances du 6 et 13 décembre. Durée de la présentation : 10 minutes ; chaque présentation est suivie d'une rapide discussion avec les enseignants responsables et les autres étudiants/tes. Pour favoriser la mise en lien des problématiques, la présence de l'ensemble des participants est impérativement requise.

Travail écrit (Semestre 2) :

Ce travail écrit d'une longueur de 35'000 à 50'000 signes (inclus espaces et notes, sans la bibliographie) adopte la forme usuelle d'un article scientifique. En particulier, un système de notes de bas de page (appareil critique) maîtrisé est indispensable. Il comporte également une bibliographie des ouvrages cités. Le travail écrit est remis deux semaines avant la présentation orale ; il fait obligatoirement l'objet d'un entretien de correction intervenant une semaine avant la présentation orale. Si ce travail écrit est jugé insuffisant, des corrections ou compléments seront exigés (délai de remise : 2 semaines après la présentation orale). En cas de nouvelle insuffisance, la signature de validation est refusée. Dans ce cas, l'étudiant/te ne peut se présenter à l'examen.

- L'absence d'appareil critique entraîne le refus immédiat du travail écrit.

- Le plagiat entraîne le refus immédiat du travail écrit, sans possibilité de remédiation, ainsi qu'une dénonciation auprès du Décanat de la Faculté.

Présentation orale (semestre 2) :

Le temps de parole est de 50 minutes au maximum. Les orateurs/trices éviteront de lire leur texte, se serviront des outils pédagogiques à leur disposition (transparent, etc.) et tiendront compte des remarques effectuées par les enseignants lors du corrigé de l'écrit. Une explication de la problématique et une présentation argumentée du plan d'exposition prévu introduisent obligatoirement la présentation orale, de même qu'un rapide commentaire de la bibliographie.

Examen : pour pouvoir se présenter à l'examen les étudiants/tes doivent avoir suivi l'ensemble de ce cursus et présenté un séminaire écrit jugé suffisant ; en outre, ils/elles doivent remettre avant celui-ci un dossier d'examen aux enseignants responsables (Problématique, bibliographie, éventuellement sources). Ce dossier ne fait pas l'objet d'un entretien. En principe, le sujet d'examen diffère de celui du séminaire présenté. Les enseignants responsables procèdent à la désinscription administrative de tout/te candidat/te qui n'aurait pas satisfait à ces conditions.